DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT

SENLIS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBERVAL

Séance du
L'An deux mille vingt-six le 14 avril 2026 à
18h30 heures,

Le Conseil ***MUNICIPAL*** de Roberval, régulièrement convoqué, le 7 avril 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de Michel SINEAU

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,
Michel SINEAU, Aurore BOUCHENEZ, Christian VAN WETTEREN, Clément BRIEST, Dominique BRIEST, Pascal ENGELS, Karine GROSSO, Fath GUELLI, Gwladys JACQUET, Déborah MARCQUE.

Était absent excusé : Sophie RABATEAU

Secrétaire de séance : Christian VAN WETTEREN

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Roberval, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Michel Sineau, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire Michel SINEAU,

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 n'appelant plus d'autres observations est adopté à l'unanimité.

Délibération n°16 : Délégation portant approbation du compte financier unique CFU 2025

Monsieur le Maire Michel SINEAU présente le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de la commune.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre Monsieur Michel SINEAU le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M Pascal ENGELS :

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		181 991.42 €	125 085.44 €		125 085.44 €	181 991.42 €
Opérations de l'exercice	192 350.52 €	237 158.13 €	29 075.22 €	136 465.30 €	221 425.74 €	373 623.43 €
Totaux	192 350.52 €	419 149.13 €	154 160.66 €	136 465.30 €	346 511.18 €	555 614.43 €
Résultat de clôture (=CA)		**226 798.61 €**	**17 695.36 €**			**209 103.55 €**

Besoin de financement **17 695.36 €** en compte 001 investissement dépenses BP 2026

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme **de 17 695.36 €** en compte 1068 investissement BP 2026 avec émission de titre de recettes.

209 103.25€ au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2026.

Après examen des documents présentés et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 tel que présenté.

Résultat du vote

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions :0

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n°17 Vote du budget Primitif 2026

Monsieur le Maire Michel SINEAU ouvre la séance présente le Budget Primitif 2026, le budget est présenté sous la présidence de M Pascal ENGELS conseiller municipal.

Les crédits proposés sont répartis comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses : **421 843**. €
- Recettes : **421 843**. €

Section d'investissement

- Dépenses : **284 159** €
- Recettes : **284 159** €
-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ADOPTE le Budget Primitif 2026.

Résultat du vote

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n°18 Délibération vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026

Monsieur le Maire Michel SINEAU présente les taux de fiscalité locale proposés pour l'année 2026.

Dans l'hypothèse d'une modulation par rapport à 2026, l'assemblée délibérante peut :

- soit faire varier les taux de ces taxes dans une même proportion ;
- soit les faire varier librement dans le respect des règles de lien prévues par l'article 1636 B sexies du code général des impôts (CGI).

M Michel SINEAU rappelle que par délibération du 04 avril 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	***11.14 %***
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	***48.79 %***
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	***49.16%***

Monsieur le Maire Michel SINEAU précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires. Au regard des informations communiquées, ***après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit*** :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	***12.64 %***
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	***48.79 %***
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	***49.16%***

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n°19 Désignation Constitution de la commission communale

Monsieur le Maire Michel SINEAU rappelle la nécessité de désigner les représentants afin de participer aux travaux de la commune

1. **Commission Finances – Budget**
2. **Commission Travaux – Voirie – Urbanisme**
3. **Commission Environnement**
4. **Commission École**
5. **Commission Vie associative**
6. **Commission Communication-information**
7. **Traitements des archives**
8. **Archives**

Désignation des membres :

1. **Commission Finances**

 M Michel SINEAU
 Mme Aurore BOUCHENEZ
 M Pascal ENGELS

2. **Commission *Travaux voierie***

 M Michel SINEAU
 Mme Aurore BOUCHENEZ
 M Dominique BRIEST
 M Clément BRIEST

3. **Commission *Urbanisme***

 M Michel SINEAU
 Mme Aurore BOUCHENEZ
 M Christian VAN WETTEREN
 M Fath GUELLI

4. **Commission *environnement***

 M Michel SINEAU
 Mme Aurore BOUCHENEZ
 M Christian VAN WETTEREN
 Mme Karine GROSSO

5. **Commission *Education Ecole – SIRS***

M Michel SINEAU
M Clément BRIEST
Mme Gwladys JACQUET
Mme Déborah MARCQUE
Mme Sophie RABATEAU

6. **Commission *vie associative***

Mme Karine GROSSO

7. **Commission *communication -information***

M Michel SINEAU
Mme Karine GROSSO
Mme Aurore BOUCHENEZ
Mme Déborah MARCQUE

8. **Archives**

M Michel SINEAU
Mme Aurore BOUCHENEZ
Mme Karine GROSSO
M Christian VAN WETTEREN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et **APPROUVE** à l'unanimité la liste des membres des commissions communales.

La délibération est adoptée

Délibération n°20 Désignation des représentants aux commissions externes et commissions de la CCPOH

Monsieur le Maire Michel SINEAU rappelle la nécessité de désigner les représentants afin de participer aux travaux de ces commissions intercommunales CCPOH ;

1. **Commission Finances –Marché publics**
2. **Commission *environnement, déchets et voies douces***
3. **Commission *tourisme***
4. **Commission *développement économique***
5. **Commission *culture***
6. **Commission *aménagement du territoire***
7. **Commission *petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la solidarité***.

Le Conseil municipal désigne les conseillers municipaux suivants pour représenter la commune au sein des commissions de la Communauté de communes du Pays d'Oise et d'Halatte :

1.Commission Finances –Marché publics

M Michel SINEAU
Mme Aurore BOUCHENEZ
M Pascal ENGELS

2.Commission *environnement, déchets et voies douces*

M Michel SINEAU
Mme Sophie RABATEAU
M Pascal ENGELS

3.Commission *tourisme*

Mme Karine GROSSO
Mme Sophie RABATEAU
M Pascal ENGELS

4.Commission *développement économique*

M Pascal ENGELS
M Christian VAN WETTEREN
Mme Déborah MARCQUE

5.Commission *petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la solidarité*

M Clément BRIEST
Mme Gwladys JACQUET
Mme Déborah MARCQUE

6.Commission *culture*

Mme Karine GROSSO
M Clément BRIEST
M Fath GUELLI

7.Commission *aménagement du territoire*

M Fath GUELLI
Mme Aurore BOUCHENEZ
M Christian VAN WETTEREN

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n°21 RIFSEEP

Monsieur le Maire Michel SINEAU informe le Conseil municipal de la nécessité de modifier le régime indemnitaire des agents communaux (RIFSEEP).
Le Conseil municipal, a examiné la proposition de modification du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Après présentation des évolutions envisagées, notamment l'ajustement des montants et des groupes de fonctions afin de mieux tenir compte des responsabilités exercées et de l'évolution des missions, les membres ont échangé sur les impacts pour les agents concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la modification du RIFSEEP selon les modalités présentées.
La délibération a été adoptée, actant la mise à jour du dispositif indemnitaire conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

La délibération est adoptée

Délibération n°22 Désignation du correspondant défense

Monsieur le Maire Michel SINEAU informe le Conseil municipal que, conformément aux instructions du ministère des Armées, chaque commune est invitée à désigner un **Correspondant Défense** parmi les membres du Conseil municipal.

Le Correspondant Défense a pour mission de :

- relayer les informations relatives aux questions de défense auprès du Conseil municipal et des administrés,
- participer aux actions de sensibilisation à l'esprit de défense,
- servir d'interlocuteur privilégié pour les autorités militaires et les services de l'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE

de désigner **Madame Karine GROSSO, Conseiller(ère) municipal(e)** en qualité de **Correspondante Défense** pour la commune de Roberval.

La présente délibération sera transmise à la Préfecture et aux autorités compétentes.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

Remise en état du four à chaux
Mur du fond cimetière de Roberval

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Fait à Roberval , le 16 juin 2026

Le secrétaire de séance
Christian VAN WETTEREN

Le :
Signature

le Maire
Michel SINEAU

Le :
Signature